

AVIS DE PROMULGATION

RÈGLEMENT 330-2025 MODIFIANT LE RÈGLEMENT 323-2025 DE TARIFICATION 2025

CET AVIS est par la présente donné à tous les citoyens et citoyennes de la Municipalité de L'Islet et stipule ce qui suit :

QUE le Conseil a adopté le règlement 330-2025, intitulé « Règlement modifiant le règlement 323-2025 de tarification 2025 », lors de la séance du 5 mai 2025, tenue à l'édifice municipal;

EN CONSÉQUENCE, ledit règlement entre en vigueur selon la loi.

Ce règlement est disponible à l'édifice municipal et toute personne intéressée peut en prendre connaissance.

Donné à L'Islet, ce 7 mai 2025.



Lise Caron
Directrice générale greffière-trésorière adjointe

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussignée, Lise Caron, directrice générale greffière-trésorière adjointe de la Municipalité de L'Islet, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié le présent avis concernant le règlement 330-2025 conformément à la loi ce 7 mai 2025.

En foi de quoi, je délivre ce certificat,



Lise Caron
Directrice générale greffière-trésorière adjointe